



Appel de propositions

Commande d'œuvre d'art autochtone Théâtre Capitol – Moncton, Nouveau-Brunswick

Le Théâtre Capitol invite les artistes autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) à soumettre des propositions en vue de la commande d'une œuvre d'art originale qui sera exposée dans notre centre des arts de la scène à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Cette commande s'inscrit dans le cadre de l'engagement continu du Théâtre Capitol en faveur de la réconciliation, de l'établissement de relations et de l'inclusion significative des voix autochtones au sein de nos espaces culturels.

À propos de la commande

L'artiste sélectionné créera une œuvre d'art visuel originale inspirée par les thèmes de la présence, de la culture, de la narration, de la communauté et de la réconciliation. Les artistes sont encouragés à interpréter ces idées d'une manière qui reflète leurs propres expériences, leurs connaissances culturelles et leurs pratiques artistiques.

L'œuvre achevée sera exposée au Théâtre Capitol comme une expression visible de notre engagement à honorer la créativité autochtone et à reconnaître les terres et les communautés qui continuent de façonner la vie culturelle de cette région.

Nous reconnaissons que la réconciliation est un processus continu qui doit être guidé par l'écoute, le respect et la collaboration. Grâce à cette commande, le Théâtre Capitol espère continuer à tisser des liens significatifs avec les artistes et les communautés autochtones.

Les artistes sont invités à proposer des œuvres réalisées dans n'importe quel médium visuel adapté à une exposition publique.

Emplacement

L'œuvre commandée sera exposée bien en évidence dans le foyer du théâtre, juste avant l'entrée de la grande salle. L'œuvre sélectionnée ne doit pas fonctionner à l'électricité, inclure des jeux d'eau ou nécessiter de l'entretien.

Chaque année, plus de 125 000 personnes franchissent les portes du Théâtre Capitol pour assister à une variété de spectacles et d'événements.

La surface approximative allouée à l'œuvre est de 8' x 8' or 244 cm x 244 cm.



Engagement à la réconciliation

Le Théâtre Capitol de Moncton, au Nouveau-Brunswick, est situé sur le territoire traditionnel non cédé de la nation Mi'kmaq. Nous rendons hommage avec respect aux Mi'kmaq et aux communautés autochtones à travers l'Île de la Tortue, passée, présente et future. Nous reconnaissons les profondes connaissances, la créativité et le leadership culturel qu'apportent les artistes autochtones à leurs communautés et à l'ensemble du paysage culturel.

Le Théâtre Capitol reconnaît les répercussions persistantes de la colonisation et s'engage en faveur de la réconciliation, en appuyant les initiatives menées par les Mi'kmaq, les Wolastoqiyik et les Passamaquoddy, et en s'informant sur leurs histoires et leurs cultures.

En tant qu'organisme culturel et chef de file dans la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, le Théâtre Capitol adhère aux recommandations formulées par la Commission de vérité et réconciliation en 2015 ainsi qu'à la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones. Nous nous efforçons de veiller à ce que notre engagement auprès des artistes et des communautés autochtones soit guidé par la compassion et la compréhension des torts causés depuis longtemps par la colonisation.

Nous cherchons à établir des liens avec les artistes et les communautés autochtones par le biais d'un dialogue ouvert et de l'écoute, et à offrir un espace culturel significatif aux voix autochtones grâce à notre programmation, à notre leadership et à nos initiatives.

Le Théâtre Capitol est fier de présenter régulièrement des artistes autochtones de partout sur l'Île de la Tortue et vise à continuer de mettre en valeur de manière authentique les œuvres et les valeurs autochtones au sein de sa programmation.

À mesure que nous continuons à développer notre vision stratégique, nous travaillerons avec les dirigeants des communautés autochtones locales afin d'identifier les moyens de soutenir leur travail et de favoriser des échanges qui renforcent nos engagements en matière de réconciliation.

Admissibilité

Cet appel est ouvert aux :

- Artistes autochtones résidant dans les provinces de l'Atlantique ou originaires de cette région;
- Artistes émergents, en milieu de carrière et établis;
- Artistes individuels ou collectifs d'artistes.

Une attention particulière sera accordée aux artistes ayant des liens avec les communautés mi'kmaq, wolastoqiyik et passamaquoddy.

Honoraires de commande

L'artiste sélectionné recevra des honoraires de 10 000 \$ CA.

Ces honoraires visent à rémunérer le temps, le travail et la création de l'artiste, ainsi qu'à couvrir le coût des matériaux. Toute dépense supplémentaire liée à la fabrication, au transport ou à l'installation fera l'objet d'une discussion avec l'artiste sélectionné.

Une entente officielle précisera la portée des travaux, le calendrier de paiement et les détails de l'installation.

Le Théâtre Capitol s'engage à favoriser une collaboration respectueuse et à offrir une rémunération équitable aux artistes.

Droits d'auteur

Bien que l'œuvre d'art devienne la propriété matérielle du Théâtre Capitol, l'artiste conservera les droits d'auteur et les droits moraux sur celle-ci.

L'artiste doit être prêt à céder les droits suivants au Théâtre Capitol :

- Le droit de photographier l'œuvre d'art à des fins non commerciales;

- Le droit de reproduire ou d'inclure l'image sur le site Web du Théâtre Capitol, sur les réseaux sociaux ou dans des publications à des fins non commerciales.

Exigences relatives à la soumission

Veillez inclure les documents suivants :

- Déclaration d'artiste;
- Curriculum vitae;
- Une proposition décrivant le concept de l'œuvre d'art;
- Des croquis préliminaires ou des références visuelles (si disponibles)
- Un portfolio de travaux antérieurs (jusqu'à 10 images).

Processus de sélection

Les soumissions seront évaluées par un jury composé de pairs, au sein duquel les communautés autochtones seront représentées.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Vision artistique et originalité;
- Lien entre la proposition et les thèmes de la commande;
- Cohérence de l'œuvre à une installation dans un espace public;
- Faisabilité du projet (y compris les exigences en matière d'entretien et de conservation);
- Qualité globale du portfolio de l'artiste.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Le comité de sélection se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires concernant toute soumission afin d'éclairer sa décision. Le comité se réserve également le droit de ne formuler aucune recommandation parmi les propositions soumises.

Échéancier

Date limite de soumission : **Dimanche 20 septembre 2026 à minuit**

Communication avec l'artiste sélectionné : **Fin automne / Début d'hiver**

Comment présenter une candidature

Les candidatures peuvent être soumises par voie électronique à l'adresse suivante :
info@capitol.nb.ca

Si vous avez des questions concernant cet appel à candidatures ou si vous souhaitez discuter du processus de proposition, veuillez écrire à : **info@capitol.nb.ca**

Nous encourageons le dialogue et sommes heureux d'accompagner les artistes qui auraient besoin de flexibilité ou de formats de soumission alternatifs.